

**DEMANDE DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION PROFESSIONNELLES DU
BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'HYDRAULIQUE, DES TRAVAUX FORESTIERS ET DES
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES PASSIVES DES TELECOMMUNICATIONS**

COMPOSITION DU DOSSIER DE L'ACTIVITE SECONDAIRE

1. Demande écrite et signée par le gérant de l'entreprise, du groupe d'entreprises ou du groupement d'entreprises.
2. Questionnaire (fourni par l'Administration) dûment renseigné et visé par le gérant de l'entreprise, du groupe d'entreprises ou du groupement d'entreprises.
3. Déclaration annuelle des salaires (DAS), composée du bordereau de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et la liste visée des salariés constituant l'encadrement.
4. Copies des diplômes, attestations et certificats du personnel composant l'encadrement de l'entreprise, du groupe d'entreprises ou du groupement d'entreprises.
5. Rapport des moyens matériels valorisés d'intervention de l'entreprise et/ou groupe d'entreprises, par famille, établi par un expert dûment habilité.
6. Copie de l'extrait du registre du commerce.
7. Copie des documents administratifs délivrés par le ou les maîtres d'ouvrages au cours des cinq (05) dernières années.
8. Copie du dernier certificat de classification et de qualification professionnelle de l'entreprise ou du groupe d'entreprises.